STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 12 juin 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO DETAILLE LES REFORMES GLOBALES POUR EMPÊCHER LA CORRUPTION PUBLIQUE, MODERNISER LES LOIS ELECTORALES DE L'ETAT DE NEW YORK, ET DIMINUER L'INFLUENCE DE L'ARGENT EN POLITIQUE, A L'UNIVERSITE DE BUFFALO

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo s'est rendu aujourd'hui à l'Université de Buffalo pour échanger sur une série de réformes globales qui permettront d'empêcher la corruption publique, de moderniser les lois électorales obsolètes de l'Etat de New York, et de réduire l'influence d'importants donateurs lors des élections politiques.

Les réformes en trois volets du Gouverneur comprennent une Loi sur la confiance du public (**Public Trust Act)** pour créer une nouvelle classe de crimes de corruption publique et améliorer la capacité des procureurs de l'Etat de New York à lutter contre la corruption publique dans l'ensemble de l'Etat ; des réformes électorales (**Voting Reforms)** qui permettront aux jeunes de seize et dix-sept ans de se pré-inscrire sur les listes électorales, de développer l'accès au scrutin pour les candidats, et permettront une plus grande souplesse pour le comptage des bulletins de vote sur procuration ; et des réformes du financement des campagnes (**Campaign Finance Reforms)** pour que les New Yorkais sachent qui paie pour les campagnes politiques, offrir un financement public pour réduire l'influence des riches donateurs et réduire les limites de contribution dans l'Etat de New York, qui peuvent atteindre des sommets.

« Le processus électoral de l'Etat de New York, le système du financement des campagnes, et les lois sur la corruption publique sont inadaptées, obsolètes et ont grand besoin d'être réformés », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Cet ensemble de réformes globales permettra de lutter contre la corruption publique, et de rétablir la confiance de la population dans le gouvernement à tous les niveaux. En donnant à nos Procureurs de District les outils dont ils ont besoin pour poursuivre plus efficacement ceux qui volent le gouvernement et le public, nous envoyons un message clair que ces pratiques trompeuses ne seront pas tolérées et que ceux qui les commettent seront arrêtés. Cette loi permettra que le gouvernement sera une institution dont les New Yorkais seront à nouveau fiers. »

Le Procureur de District du Comté Erie, Frank A. Sedita, III, a déclaré : « La Loi sur la confiance du public du Gouverneur permettra aux procureurs de l'ensemble de l'Etat de New York de faire la lumière sur les coins obscurs du gouvernement de l'Etat. Selon cette loi, les Procureurs de District pourront poursuivre

les témoins pour leur propre conduite criminelle dans les affaires de corruption publique, exiger une plus grande indemnisation de la part des personnes qui fraudent le gouvernement, et poursuivre les fonctionnaires et non fonctionnaires avec un droit de prescription étendu. Je remercie le Gouverneur Cuomo pour nous aider à faire le ménage dans l'Etat de New York et à reconstruire un Etat dont nous pouvons tous être fiers. »

Diana Cihak, Fondatrice et Directrice de Programme, WomenElect, a déclaré : « Le Gouverneur Cuomo reconnaît que pour que le gouvernement soit efficace, tous les citoyens doivent faire entendre leur voix pour choisir qui les représentera. Actuellement, les élections dans l'Etat de New York semblent être mises aux enchères pour la meilleure offre et trop peu de New Yorkais participent à cet important processus démocratique. C'est pourquoi nous avons besoin de la loi du Gouverneur pour créer un système de financement public qui donnera aux New Yorkais ordinaires une réelle voix aux élections. Le système actuel est simplement injuste. Nous exprimons tout notre soutien aux propositions de réformes du Gouverneur, qui assureront que les élections et les campagnes seront accessibles à tous les électeurs. »

Le Proviseur Makau W. Mutua, Faculté de Droit de l'Université SUNY de Buffalo, a déclaré :
« L'Université SUNY de Buffalo est heureuse d'accueillir le Gouverneur Cuomo pour échanger sur cette loi, pour empêcher la corruption publique, mettre à jour nos lois électorales et assurer des élections plus justes dans l'Etat de New York. Ces réformes sont attendues depuis longtemps, et nécessaires si notre gouvernement d'Etat souhaite avoir la confiance des contribuables et des électeurs. L'Etat de New York a toujours été un bastion phare de la démocratie et la loi du Gouverneur Cuomo nous aidera à conserver cette fière réputation. »

Les réformes du Gouverneur comprennent, entre autres :

La loi sur la confiance du public pour lutter contre la corruption

Actuellement, les lois définissant la corruption publique dans l'Etat de New York sont obsolètes et beaucoup moins efficaces que les statuts fédéraux pour poursuivre les personnes qui commettent des crimes de corruption publique. La Loi sur la confiance du public proposée par le Gouverneur permettra de lutter contre la corruption publique et de rétablir la confiance du public envers le gouvernement. La Loi sur la confiance du public comprend :

Nouveaux crimes de violation de la confiance du public : La nouvelle classe de crimes de corruption publique permettra de : faciliter les condamnations par les Procureurs de District pour corruption de fonctionnaires, créer un nouveau délit pour Corruption du gouvernement et une nouvelle infraction pour défaut de signalement d'un pot de vin ou de tentative de pot de vin.

- **Corruption :** Les lois de l'Etat de New York sur la corruption imposent aux Procureurs de District la constitution inutilement contraignante de la preuve pour engager une procédure dans les affaires de corruption. Selon la Loi sur la confiance du public, les Procureurs de District pourront prouver qu'une personne a eu l'intention de corrompre un fonctionnaire en établissant simplement que la personne a offert un pot de vin à un fonctionnaire ; lorsque le pot de vin est

offert, la personne payant le pot de vin aura commis un crime. Les Procureurs de District ne seront plus contraints de prouver une entente tacite entre le corrupteur et le corrompu. Cette loi aligne les lois de l'Etat de New York avec la loi fédérale.

- **Corruption du gouvernement :** Selon la loi actuelle, seuls les fonctionnaires peuvent être condamnés pour fraude envers le gouvernement, et non les particuliers. La Loi sur la confiance du public créera un nouveau délit de corruption du gouvernement qui s'appliquera à tous ceux qui fraudent le public. Les particuliers ou les entités condamnés peuvent encourir des peines jusqu'à 25 ans d'emprisonnement et seront interdits à vie de faire des affaires avec l'Etat.
- **Défaut de signalement de pot de vin :** Actuellement, ce n'est pas un crime de ne pas signaler un pot de vin. Selon la Loi sur la confiance du public, le défaut de signalement d'un pot de vin par un fonctionnaire sera considéré comme une infraction.

Nouvelles sanctions plus sévères pour une mauvaise utilisation de l'argent des contribuables : Selon la Loi sur la confiance du public, les personnes qui fraudent le public feront l'objet de graves sanctions et d'une interdiction à vie d'exercer dans la fonction publique.

- **Sanctions aggravées :** Les sanctions pour les crimes impliquant la propriété publique sont trop faibles, permettant aux personnes qui fraudent le public d'encourir une sanction minimale. La Loi sur la confiance du public augmentera les sanctions pour les crimes tels que le vol simple, le blanchiement d'argent, les usages non autorisés d'un ordinateur ou d'un véhicule lorsqu'ils impliquent la propriété publique. De plus, la Loi augmentera les sanctions pour les méfaits commis par des fonctionnaires, de l'infraction au délit avec des peines pouvant aller jusqu'à 15 ans d'emprisonnement.
- **Interdiction à vie d'exercer dans la fonction publique :** Actuellement, les personnes condamnées de crimes de corruption peuvent faire encore des affaires avec l'Etat et siéger à titre de représentant élu. Selon la Loi sur la confiance du public, les personnes condamnées pour des faits de corruption publique feront l'objet d'interdictions à vie, entre autres, de recevoir des contrats d'Etat, d'exercer des mandats d'élu ou un poste dans la fonction publique, de s'enregistrer comme lobbyiste ou fournisseur Medicaid.

Nouveaux outils pour les procureurs : Afin de mieux équiper les procureurs de district pour lutter contre la corruption publique, la Loi sur la confiance du public leur donne de nouveaux outils :

- **Immunité restreinte pour les témoins :** Selon la loi actuelle, une personne qui témoigne devant un jury dans une affaire de corruption publique, ne peut être poursuivie, même si le Procureur de District apporte la preuve, indépendamment de la preuve apportée par le témoin. Selon la Loi sur la confiance du public, un témoin recevra seulement une immunité restreinte, et non une immunité transactionnelle, de sorte qu'un Procureur de District pourra poursuivre le témoin pour sa conduite criminelle dans les affaires de corruption publique.
- **Remboursement de 3 fois le montant de la fraude :** Les personnes qui fraudent le gouvernement doivent seulement rembourser le montant qu'ils ont volé au public. La Loi sur la confiance du public donne aux Procureurs de District la possibilité de demander le

remboursement jusqu'à trois fois le montant du bénéfice réalisé à partir d'une transaction illégale et d'exiger la confiscation des biens d'un accusé.

Fixer le statut de la prescription : Actuellement, les Procureurs de District ont cinq ans pour poursuivre les fonctionnaires après qu'ils aient quitté leurs fonctions, mais moins de temps pour poursuivre les non fonctionnaires qui collaborent avec eux pour commettre les mêmes actes de corruption publique. Selon la Loi sur la confiance du public, les mêmes statuts de prescription s'appliqueront aux fonctionnaires et à leurs complices pour les fautes commises dans la fonction publique.

Une lettre de soutien de l'Association des Procureurs de District de l'Etat de New York à la Loi sur la confiance du public est consultable ici.

Pour en savoir plus sur la Loi sur la confiance du public, la proposition de loi est consultable ici (résumé du projet de loi ici).

Réforme électorale

Les lois électorales de l'Etat de New York sont obsolètes, inefficaces, et limitent la démocratie. La proposition de loi du Gouverneur réformera les lois électorales de l'Etat, pour renforcer la démocratie et faire participer les New Yorkais au gouvernement. Les réformes électorales proposées par le Gouverneur comprennent :

Unité indépendante d'application de la loi au Conseil des Elections : La structure inefficace du Conseil des Elections de l'Etat empêche d'effectuer des enquêtes sérieuses sur les violations des lois électorales. Les réformes électorales du Gouverneur permettront la création d'un nouveau conseil d'application de la loi indépendant du Conseil des Elections, qui enquêtera à sa propre initiative, imposera directement des sanctions, et poursuivra les violations des lois électorales comme un Procureur de District, même en l'absence de réaction du Conseil ou en cas d'impasses.

Pré-inscription des jeunes de seize et dix-sept ans sur les listes électorales : L'Etat de New York se classe au 47ème rang de la nation pour les inscriptions sur les listes électorales, avec moins de 64% des résidents en droit de voter, et les inscriptions parmi les jeunes sont beaucoup plus faibles que pour les autres groupes d'âges. Les réformes du Gouverneur permettront aux jeunes de seize et dix-sept ans de se pré-inscrire pour voter. Dès l'âge de 18 ans, ceux qui sont pré-inscrits seront automatiquement inscrits pour voter.

Simplification des bulletins : Les bulletins de vote de l'Etat de New York sont très complexes et difficiles à comprendre, induisant en erreur les électeurs et contribuant à de longues files d'attente le Jour des élections. Les réformes électorales du Gouverneur permettront d'améliorer la conception des bulletins, pour faire en sorte qu'ils soient simples et faciles à comprendre.

Allongement des délais d'inscription sur les listes électorales pour accroître la participation : En 2012, l'Etat de New York se classait 44ème de la nation pour la participation aux élections, avec seulement 54% des électeurs participant aux élections. Le fait contribuant au faible taux de participation est que les inscriptions sur les listes électorales sont closes 25 jours avant les élections. Les réformes du Gouverneur clôtureront les inscriptions sur les listes électorales dix jours avant le Jour des Elections plutôt que 25 jours avant, permettant une plus grande latitude pour s'inscrire.

Moderniser la procédure des votes avec procuration pour plus de praticité pour les électeurs : Selon la loi actuelle, si un nom d'électeur apparaît sur les listes électorales, il ou elle peut voter par correspondance avec une attestation sur l'honneur. Cependant, le bulletin de vote est seulement comptabilisé s'il se trouve dans le bon district électoral. Les réformes électorales du Gouverneur assureront que les électeurs qui votent avec procuration le Jour des Elections verront leur bulletin comptabilisé pour les élections auxquelles ils ont le droit de voter, même s'ils ne sont pas dans le bon district.

Autoriser les candidats et les électeurs à changer de parti en temps opportun : Actuellement, si un électeur ou un candidat s'inscrit auprès d'un parti politique, leur inscription ne sera prise en compte qu'après la prochaine élection. Cela empêche les électeurs de participer aux primaires et interdit aux candidats potentiels de s'inscrire dans le parti sur lequel ils souhaitent baser leur campagne électorale. Les réformes électorales du Gouverneur mettront un terme à cette exigence et assureront au contraire qu'une inscription d'électeur à un parti sera effective trois mois après la réception de la demande d'inscription par le Conseil des Elections.

Pour en savoir plus sur les réformes électorales du Gouverneur, la proposition de loi est consultable ici et ici (résumé du projet de loi ici et ici).

Réforme du financement des campagnes :

L'Etat de New York a les restrictions de financement des campagnes les plus faibles de la nation et nos élections sont dominées par de gros donateurs et des intérêts spécifiques. Le Gouverneur a proposé une loi qui réformera globalement le système de financement des campagnes de l'Etat et réduira l'influence des gros donateurs dans les élections politiques.

Disclose NY: La Loi sur la divulgation la plus stricte de la nation : Les New Yorkais ont souvent aucune idée de qui finance les campagnes politiques et qui paie pour les spots de campagnes à la télévision. Parce que selon la loi actuelle, les candidats et les groupes extérieurs fictifs sont tenus de divulguer des informations seulement de façon périodique, sinon jamais. Selon les réformes du Gouverneur, la pleine divulgation sera une obligation pour toute annonce qui encourage expressément un vote en faveur ou au détriment d'un candidat. De plus, tous les candidats et partis devront divulguer les contributions obtenues dans les 48 heures de leur réception.

Financement public des campagnes politiques : L'Etat de New York se classe au dernier rang de la nation pour le pourcentage de population qui contribue à une campagne politique. Les candidats politiques de l'Etat de New York dépendent beaucoup plus des gros donateurs que les autres candidats d'autres Etats. Selon les réformes du Gouverneur, l'Etat mettra en place un système de financement public sur le modèle du système de la Ville de New York, où les contributions jusqu'à 175 $ sont corrélées à hauteur de 6 $ pour1 $. Des limites strictes seront mises en place pour protéger les contribuables.

Des limites de contribution plus basses & des vides juridiques comblés : L'Etat de New York a les limites de contribution les plus élevées de la nation, permettant à quelques riches donateurs d'étouffer l'influence des plus petits donateurs. Les réformes du Gouverneur abaisseront les limites de contribution pour *tous* les pouvoirs publics. Les contributions sur les comptes des affaires courantes des partis seront limitées à 25 000 $ par an, les comités de parti limités aux transferts de fonds aux candidats pour les petits

dons (moins de 500 $ par contributeur), les entreprises limitées à 1 000 $ par an, et le vide juridique concernant les SARL sera comblé de sorte que les SARL seront traitées comme des entreprises plutôt que comme des particuliers. Un graphique détaillant les limites des contributions selon la loi actuelle et selon la proposition de loi du Gouverneur est consultable ici.

Usage personnel des contributions de campagnes : La loi de l'Etat de New York concernant la manière dont les fonds de campagne peuvent être dépensés est parmi les plus laxistes de la nation, autorisant les candidats et les anciens hauts fonctionnaires à dépenser des fonds pour des dépenses personnelles sans lien réel avec un mandat public ou une candidature. Selon les réformes du Gouverneur, les contributions pourront être utilisées seulement pour les dépenses directement liées aux élections ou missions publiques. Les dépenses pour le bénéfice personnel exclusif du candidat ou du haut fonctionnaire seront interdites et une longue liste des dépenses expressément interdites sera matérialisée dans les statuts.

Pour en savoir plus sur les réformes de financement des campagnes, la proposition de loi est consultable ici (résumé du projet de loi ici).

Susan Lerner, Directeur Exécutif, Common Cause/NY, a déclaré : « Common Cause/NY est encouragée par la vision audacieuse du Gouverneur Cuomo pour une réforme du financement des campagnes dans l'Etat de New York, autour d'une loi globale pour lutter contre la corruption publique. L'engagement répété du Gouverneur pour réformer l'influence indue de l'argent en politique est admirable. Cependant, les électeurs ont besoin de toute la force de l'Assemblée législative soutenant le Gouverneur pour parvenir à la démocratie qu'ils méritent. Common Cause/NY, avec la Coalition pour des élections justes (Fair Elections Coalition), soutient pleinement le Gouverneur dans ses efforts pour réaliser un gouvernement plus transparent, plus juste, et plus responsable pour tous les New Yorkais. »

Michael J. Malbin, Directeur Exécutif, Institut du financement des campagnes (Campaign Finance Institute) (CFI), a déclaré : « La proposition du Gouverneur Cuomo s'appuie sur un système de financement correspondant aux petits donateurs, qui s'est révélé efficace dans la Ville de New York. Les études de CFI montrent que les incitations fonctionnent pour que les candidats fassent des petits donateurs l'épine dorsale financière de leurs campagnes. Le coût s'avère remarquablement bas. Aider les citoyens ordinaires à jouer un rôle plus actif dans leur gouvernement apporte une réponse performante au syndicat des citoyens *Citizens United*, en particulier lorsque cela est combiné à des pratiques modernes de divulgation et d'une application efficace de la loi. »

Dick Dadey, Directeur Exécutif, Citizens Union, a déclaré : « Le Gouverneur Cuomo a présenté une proposition globale de réforme du financement des campagnes qui est une addition bienvenue au débat public et aux réclamations croissantes pour un financement public de nos campagnes. Au cours de la période qui nous sépare de la fin de la session, les responsables politiques de notre Etat doivent surmonter leurs divergences et réaliser des réformes de financement des campagnes réelles et significatives. L'ajout de ce projet de loi aux autres mesures anti-corruption du Gouverneur permet d'élever les attentes des New Yorkais, pour que nos responsables s'efforcent de remédier à la culture de corruption qui a été le fléau du gouvernement de l'Etat pendant trop longtemps. »

Lawrence Norden, Directeur Adjoint du Programme de la Démocratie, Centre Brennan pour la Justice, a déclaré : « Le Gouverneur Cuomo a correctement identifié le système actuel de financement des campagnes de l'Etat de New York comme une source majeure de corruption. Ce système donne trop de

pouvoir aux intérêts spécifiques et laisse les citoyens ordinaires avec peu d'influence et de représentation au gouvernement. Nous félicitons le Gouverneur pour présenter un projet de loi global, qui comprend des limites de contribution plus basses, un financement public, davantage de transparence et une application plus efficace de la loi. Les New Yorkais de tous les bords politiques soutiennent ces réformes de bon sens. Le temps des excuses est terminé. Aucun responsable législatif ni aucune conférence ne devrait avoir un pouvoir de veto sur une question d'une telle importance. Nous espérons travailler avec le Gouverneur Cuomo à la réalisation de ces réformes essentielles pour l'Etat de New York. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418